ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

15, rue des Saints-Pères, à Paris

ONZIÈME ANNÉE (1881-1882)

LES COURS OUVRIRONT LE LUNDI 21 NOVEMBRE 1881

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **E. ANDRÉ**, Président du Conseil; **HELY D'OISSEL**, Vice-Président; **E. BOUTMY**, membre de l'Institut, Directeur de l'École; **GERMER-BAILLIÈRE**, Trésorier; **Alfred ANDRÉ**, régent de la Banque de France; **E. BEAUSSIRE**, membre de l'Institut; **P. BETHMONT**, premier Président de la Cour des Comptes, député; **Adolphe d'EICHTHAL**; comte **L. de SÉGUR**; **Jacques SIEGFRIED**, banquier à Paris; **H. TAINE**, de l'Académie Française; **C. de VARIGNY**.

Commissaire : M. **E. MULLER**, ancien Président de la Société des ingénieurs civils.

ENSEIGNEMENT

I. — DIRECTEUR

M **Émile BOUTMY**, membre de l'Institut, membre du Conseil Supérieur de l'Instruction publique.

II. — COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

MM. **AUCOC**, membre de l'Institut; **Ch. BAUDIN**, ancien ministre plénipotentiaire; **DE CLERCQ**, ancien ministre plénipotentiaire; **DARESTE**, membre de l'Institut, professeur honoraire de l'École; **FLOURENS**, conseiller d'État, directeur généra des cultes, professeur honoraire de l'École; **S. GOLDSCHMIDT**, donateur; **JANET**, membre de l'Institut, professeur honoraire de l'École; **LABOULAYE**, membre de l'Institut, sénateur; **P. LEROY-BEAULIEU**, membre de l'Institut, professeur honoraire de l'École; **H. MARTIN**, membre de l'Institut, sénateur; **PETITJEAN**, premier président honoraire de la Cour des Comptes; **G. PICOT**, membre de l'Institut; **Léon SAY**, membre de l'Institut, président du Sénat; **DE VIEL-CASTEL**, membre de l'Académie française; **VUITRY**, membre de l'Institut, ancien ministre.

III. — CORPS ENSEIGNANT

PROFESSEURS

MM. **LEVASSEUR**, membre de l'Institut.
LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT, maître des Requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.
ALBERT SOREL.
H. GAIDOZ, directeur adjoint de l'École des Hautes Études.
E. BOUTMY, membre de l'Institut, directeur de l'École.
GLASSON, professeur à la Faculté de droit.
FUNCK-BRENTANO.
J. FLACH, docteur en droit, professeur suppléant au Collège de France.
DUNOYER, conseiller d'État.
DE FOVILLE, chef du bureau de statistique et législation comparée au ministère des Finances, lauréat de l'Institut.
G. DE MOLINARI, membre correspondant de l'Institut.

MM. **LYON-CAEN**, professeur à la Faculté de droit.
RENAULT, professeur à la Faculté de droit.
Gabriel ALIX.
Alexandre RIBOT, membre de la Chambre des députés.
Clément JUGLAR.
PIGEONNEAU, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris.
MACHART, inspecteur des finances.
CARLIER, inspecteur des finances.
COLMET-DAAGE, conseiller-maître à la Cour des Comptes.
VERGNIAUD, secrétaire général de la Préfecture de la Seine.
Ph. DE FERRARI, professeur au Collège Chaptal

PROFESSEURS DE LANGUES

MM. **BELJAME**, docteur ès-lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand.
LESER, professeur à l'École des Ponts et Chaussées.

BUT DE L'ÉCOLE

Dans son ensemble, l'enseignement de l'École des sciences politiques est le *couronnement naturel de toute éducation libérale*. Son programme embrasse les principales connaissances auxquelles aucun homme cultivé ne doit rester étranger.

A un point de vue spécial, l'École des Sciences politiques se propose le même but que l'ancienne *École d'administration*. — Chacune des grandes divisions de son enseignement constitue une préparation complète à l'une des carrières suivantes et aux examens ou aux concours qui en ouvrent l'entrée.

1. **DIPLOMATIE**. (Ministère des affaires étrangères. — Légations. — Consulats.)
2. **CONSEIL D'ÉTAT**. (Auditorat de 2e classe.)
3. **ADMINISTRATION**. (Administration centrale et départementale. — Contentieux des ministères; — sous-préfectures; — secrétariats généraux de département; — conseils de préfecture.)
4. **INSPECTION DES FINANCES**.
5. **COUR DES COMPTES**.

D'autre part, le programme comprend des éléments d'instruction supérieure qui complètent utilement la préparation à certaines hautes positions commerciales et financières (Banques — contentieux des grandes compagnies — inspection des chemins de fer, etc.).

Les succès obtenus, pendant les dernières années, dans les concours placés à l'entrée des carrières auxquelles l'École prépare, sont les suivants :

CONSEIL D'ÉTAT

Concours de 1877. — 6 candidats reçus, 5, dont les 4 premiers, appartiennent à l'École.
Id. de 1878. — 6 candidats reçus, les 5 premiers appartiennent à l'École.
Id. de 1879. — 6 candidats reçus, 3, dont le 1er, appartiennent à l'École.
Id. juin 1880. — 6 candidats reçus, 3 appartiennent à l'École.
Id. déc. 1880. — 6 candidats reçus, 5, dont les quatre premiers appartiennent à l'École.
Id. de 1881. — 2 candidats reçus, tous les deux appartiennent à l'École.

INSPECTION DES FINANCES

Concours de 1877. — 6 candidats reçus, les 4 premiers appartiennent à l'École.
Id. de 1878. — 6 candidats reçus, tous les 6 appartiennent à l'École.
Id. de 1879. — 6 candidats reçus, 5, dont les 3 premiers, appartiennent à l'École.
Id. de 1880. — 3 candidats reçus, tous les 3 appartiennent à l'École.
Id. de 1881. — 6 candidats reçus, tous les 6 appartiennent à l'École.

COUR DES COMPTES

Concours de 1879. — 4 candidats reçus, 3, dont les 2 premiers, appartiennent à l'École.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Concours de janvier 1881 (nouvelle organisation) :
Les quatre candidats présentés par l'École ont été reçus, les trois premiers et le huitième.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'enseignement de l'École dure deux années. On peut entrer à l'École tous les ans.

Suivant le but que le jeune homme se propose, il devra suivre tout ou partie des cours et conférences de l'École et les combiner avec tout ou partie des enseignements de la Faculté de droit. Le directeur et les professeurs compétents l'aideront de leurs indications et de leurs conseils sur la nature des différentes carrières, la matière des examens ou des concours, le mode de préparation le plus efficace et l'ordre de travail à adopter, en raison du nombre d'années disponibles.

Pour l'Administration centrale et départementale, la diplomatie, le Conseil d'État, l'Inspection des finances, la Cour des comptes, le cadre des études a été déterminé non seulement d'après les conditions de l'examen d'entrée, mais d'après les nécessités ultérieures de la carrière. La préparation peut être achevée en deux ans.

Pour les jeunes gens qui cherchent à l'École le couronnement de leur éducation générale, il y aura lieu à un choix étudié, variant avec les aptitudes et les connaissances acquises de chacun.

Quant à ceux qui se destinent à la vie publique, ils devront suivre, autant que possible, la totalité des enseignements de l'École.

MATIÈRES ENSEIGNÉES A L'ÉCOLE

(DEUX ANNÉES)

1° Organisation administrative comparée.	2 années.
2° Matières administratives.	2 années.
3° Système financier des principaux États.	1 année.
4° Des revenus publics et des impôts.	1 année.
5° Organisation des services financiers et règles de la comptabilité publique. (Préparation à l'inspection des finances.)	2 années.
6° Législation financière et comptabilité publique. (Préparation à la Cour des comptes.)	2 années.
7° Économie politique. (*Cette chaire a pris de son fondateur le nom de* : CHAIRE S. GOLDSCHMIDT.)	1 année.
8° Législation commerciale comparée.	1 année.
9° Histoire des traités de commerce depuis 1786. Régime douanier de la France.	1 année.
10° Histoire de la formation des principaux États et de leurs relations internationales au moyen âge.	1 année.
11° Histoire des traités depuis la paix de Westphalie jusqu'en 1789.	1 année.
12° Analyse des principaux traités de 1648 à 1789.	1 année.
13° Histoire diplomatique de l'Europe depuis 1789 jusqu'à nos jours.	2 années.
14° Organisation des services diplomatiques. (Exercices pratiques.)	2 années.
15° Histoire constitutionnelle de la France, de l'Angleterre et des États-Unis depuis un siècle.	1 année.
16° Histoire parlementaire et législative de la France de 1789 à 1852.	1 année.
17° Analyse des constitutions de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie.	1 année.
18° Droit des gens.	2 années.
19° Droit international résultant des traités. (Capitulations, extradition, propriété industrielle, etc.) Services consulaires.	2 années.
20° Géographie et ethnographie.	1 année.
21° Statistique et affaires commerciales.	1 année.
22° Géographie industrielle et commerciale.	1 année.
23° Législation civile comparée.	1 année.

ORGANISATION

L'enseignement de l'École comprend, dans chaque branche, des cours et des conférences. Il est plus général dans les cours, plus spécial et plus pratique dans les conférences.

COURS

Les cours ont pour sujet les *parties les plus essentielles* des connaissances exigées dans les carrières auxquelles l'École prépare. Le professeur ne se contente pas d'exposer les institutions ou les faits dans leur *état actuel;* il les étudie dans leur développement historique, compare la France avec les pays étrangers et fait ressortir les idées générales qui résultent de ces rapprochements.

CONFÉRENCES

Chaque conférence a pour sujet : 1° le détail et l'application de ce qui est enseigné dans les cours ; 2° les autres matières demandées pour l'examen auquel le cours se rattache. Ces matières sont étudiées spécialement en vue de l'examen et de la pratique professionnelle. Une partie du temps peut être consacrée à des *interrogations* sur les sujets traités dans les cours et dans les conférences précédentes, à des exercices parlés ou écrits, analogues à ceux qui sont usités dans les examens, à l'appréciation et à la discussion de travaux semblables à ceux qui sont demandés aux auditeurs au Conseil d'État, aux inspecteurs des finances, aux attachés d'ambassade, aux consuls suppléants, etc.

COURS DE LANGUES

Des cours d'anglais et d'allemand ont lieu chacun deux fois par semaine.

EXAMENS. — DIPLOME. — BOURSES DE VOYACES

Un examen *partiel* facultatif a lieu à la fin de la première année. L'examen *final* a lieu à l'expiration de la seconde année. Les élèves qui ont pris une inscription *totale* sont seuls admis à l'une ou à l'autre de ces épreuves.

Des diplômes sont décernés dans chaque section aux candidats reconnus capables. L'École décerne aussi un diplôme *hors section.*

Un règlement publié au commencement de l'année scolaire déterminera plus précisément les conditions des examens de 1re et de 2e année.

Une bourse de voyage de 4,000 fr. sera mise au concours, tous les ans, entre les *élèves diplômés depuis un an au moins* qui auront satisfait aux conditions spécifiées par le règlement de l'École.

Les boursiers rapporteront un mémoire résumant les résultats d'une étude faite en France ou à l'étranger.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque et les salles de lecture sont ouvertes de dix heures du matin à dix heures du soir aux personnes qui y ont entrée par leur inscription. La bibliothèque se compose :

1° De trois fonds de livres importants, appartenant : (A) à l'École, (B) à la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur, (C) à la Société de linguistique;

2° D'environ cent revues et gazettes françaises et étrangères.

RÉGIME INTÉRIEUR

L'École reçoit des *élèves* et des *auditeurs ;* les uns et les autres sont admis sans examen, sur leur demande et sur l'avis conforme du Conseil.

Les *élèves* sont des personnes qui ont pris une inscription *totale.*

Les *auditeurs* sont des personnes qui ont pris une inscription *partielle.*

ANNÉE SCOLAIRE 1881-1882

La session scolaire commencera le lundi 21 novembre et finira le 3 juin.

L'année est divisée en DEUX TERMES. — Le second terme commence le 1er mars.

On s'inscrit au Secrétariat à partir du 3 novembre :

Les cours seront suspendus :

Du samedi 31 décembre (inclus.) au mercredi 4 janvier (inclus.).

Du vendredi saint (inclus.) au dimanche après la sem. de Pâques (inclus.)

Les jours de Noël, du mardi gras, de l'Ascension, et le lundi de la Pentecôte.

INSCRIPTION TOTALE

	PAR TERME	PAR ANNÉE
Donnant entrée aux neuf cours, aux six conférences (1), aux deux cours de langues et à la bibliothèque	150 fr.	

INSCRIPTIONS PARTIELLES

	PAR TERME	PAR ANNÉE
1. — Un cours (une leçon par semaine). . .	25 fr.	40 fr.
Id. (deux leçons par semaine). .	50	80
2. — Une conférence (une leçon par semaine).	20	35
3. — Les neuf cours (neuf leçons par semaine).	100	
4. — Enseignement financier : Préparation à l'Inspection des finances. — MM. de Foville et Machart (2) (une leçon et deux conférences par semaine).		100
5. — Enseignement financier : Préparation à la Cour des comptes. — MM. de Foville et Colmet Daage (2) (une leçon et deux conférences par semaine).		100
6. — Enseignement financier et administratif. — M. Alix avec M. Machart ou avec M. Colmet Daage (deux leçons et deux conférences par semaine).		140
7. — Un cours de langue (deux leçons par semaine).	30	50
8. — Bibliothèque.		25
INSCRIPTION DES CANDIDATS A LA BOURSE. . .		100

(1) La conférence d'interrogation n'est pas comptée dans ce nombre ; elle est réservée gratuitement aux candidats à l'inspection agréés par le professeur.

(2) La conférence de M. Machart prend fin le 1er mai. Nul n'est admis à cette conférence ou à celle de M. Colmet-Daage s'il n'est inscrit au cours de finances. Ce cours peut être remplacé, pour les auditeurs qui en font la demande, par le cours de M. Le Vavasseur de Précourt ou de M. Alix.

HEURES DES COURS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8 h. 1/2....		MM. Leser.				MM. Leser.
9 heures....	MM. Sorel.		MM. Vergniaud.	MM. de Ferrari.	MM. Renault.	
9 h. 1/2....			Colmet-Daage.			Colmet-Daage.
10 heures...	Ribot.	Boutmy.	Sorel.	Pigeonneau.	Lyon-Caen.	Funck-Brentano.
1 heure.....	Beljame.				Beljame.	
4 heures....	Le Vavasseur de Précourt.	de Foville.	Alix.	Machart.	Alix.	Carlier.

TABLEAU DES COURS

ANNÉE 1881-1882. — DU 21 NOVEMBRE 1881 AU 3 JUIN 1882

SECTION ADMINISTRATIVE

ORGANISATION ET PRATIQUE ADMINISTRATIVES EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

M. Flourens, conseiller d'État, directeur général des cultes.

M. Le Vavasseur de Précourt, maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.

ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN FRANCE.

(*Une leçon par semaine.*)

Organisation départementale. — Assemblées provinciales avant 1789 : formation des départements. — Conseil général et Commission départementale (élection, délibération, voies de recours). — Préfet, Conseil de préfecture, Conseil départemental de l'instruction publique. — Sous-préfet, conseil d'arrondissement.

Organisation communale. — Formation et développement du pouvoir communal en France. — Maire, considéré comme représentant du pouvoir central et comme chef de l'administration communale. — Conseil municipal, adjonction des plus imposés. — Responsabilité des communes. — Sections de communes. Comparaison avec les pays étrangers.

M. Gabriel Alix.

MATIÈRES ADMINISTRATIVES.

(*Deux leçons par semaine.*)

Introduction générale • Principe de la séparation des pouvoirs et ses conséquences.

Intérêts généraux : De l'État considéré comme personne morale. — Domaine national; bois et forêts.

Ressources publiques. — Impôts directs, notions générales sur les impôts indirects. — Dépenses publiques, dette, pensions.

Budget : Préparation, vote, exécution. — Contrôle des deniers publics. — Cour des comptes.

Marchés passés au nom de l'État. — Travaux publics. — Expropriation et dommages causés par travaux.

Services publics : Domaine public, sa délimitation. — Voies de communication; routes, cours d'eau, chemins de fer, tramways.

Défense du territoire; places fortes.

Cultes.

Le professeur insistera sur l'œuvre administrative de l'Assemblée constituante de 1789.

FINANCES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES (LE BUDGET, LES REVENUS PUBLICS ET L'EMPRUNT)

M. de Foville, chef du bureau de statistique et législation comparée au Ministère des finances, lauréat de l'Institut.

(*Une leçon par semaine.*)

Le Budget : Notions historiques. — Le droit budgétaire. — Préparation et forme des budgets. — Discussion et vote. — Crédits supplémentaires, etc. — Exécution et contrôle. — Comptes et règlements.

Les revenus publics (1re partie). — Division des revenus publics. — Revenus domaniaux, l'État propriétaire, l'État industriel, etc. — Domaine public, domaine gouvernemental, domaine privé. — Forêts. — Revenus fiscaux. — Théorie de l'impôt. — L'impôt proportionnel, l'impôt progressif. — L'impôt unique (impôt sur le capital, impôt sur le revenu, etc.) et l'impôt multiple.

M. Machart, inspecteur des Finances. (*Deux conférences par semaine.*)

M. Carlier, inspecteur des Finances, suppléant.

Étude détaillée et pratique sur l'administration financière en France. — Comptabilité de l'État. — Comptabilité départementale et communale. — Analyse du décret du 31 mai 1862.

Législation des impôts et organisation des régies financières. — Attributions des agents de chaque administration.

Nota. Il sera fait en outre une conférence d'interrogation pour les candidats à l'inspection des Finances.

M. Colmet Daage, conseiller-maître à la Cour des comptes.

(*Deux conférences par semaine.*)

1° Examen théorique et pratique des décrets et instructions relatifs au contrôle de la Cour des Comptes.

Budget général de l'État. — Comptabilité législative, administrative et judiciaire. — Comptabilité matières.

2° Départements, communes, établissements publics.

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE L'EUROPE DEPUIS 1789

M. Boutmy, membre de l'Institut. (*Une leçon par semaine.*)

Angleterre. Sources du droit constitutionnel. — L'aristocratie : sa base dans la propriété foncière ; son rôle dans l'administration locale. — La chambre des Lords; son avenir. — Les classes moyennes et inférieures : leur développement. — Le corps électoral en 1832, en 1867 et en 1880. — La chambre des Communes, considérée : 1° comme organe législatif; 2° comme base de gouvernement. — Rapports des deux Chambres. — Le gouvernement; les Ministres; leurs rapports avec les Chambres et la Couronne. — Organisation et marche des grands services publics. — Le cabinet. — La royauté.

États-Unis. La constitution; antécédents historiques. — Le pouvoir exécutif. — Élection du président; ses attributions. — Les ministres hors des chambres. — Le congrès : Sénat; ses attributions exécutives. Chambre des représentants. — Rapports des deux Chambres. — Pouvoir judiciaire; sa fonction politique. — Constitutions des États particuliers ; leurs rapports avec le pouvoir fédéral.

France. — Les treize constitutions de 1791 à 1875.

M. Vergniaud, secrétaire général de la Préfecture de la Seine.

(*Une conférence par semaine.*)

Les constitutions actuelles de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, de la Suisse et de l'Italie.

ALLEMAND (*Deux leçons par semaine*)

M. Leser, professeur à l'École des ponts et chaussées, *professeur.*

SECTION DIPLOMATIQUE

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DEPUIS 1789

M. Albert Sorel. (*Une leçon par semaine.*)

DEUXIÈME ANNÉE (1830-1881).

Transformations successives du système politique de l'Europe et principaux traités conclus entre les États Européens depuis 1830 jusqu'à nos jours.

1. — Système politique de l'Europe après la révolution de juillet 1830.
2. — Indépendance de la Belgique.
3. — Suite des affaires d'Orient de 1840 à 1881.
4. — Fondation de l'unité de l'Italie.
5. — Formation de l'unité de l'Allemagne.
6. — Système politique de l'Europe en 1881.

M. Albert Sorel. (*Une conférence par semaine.*)

Organisation des services diplomatiques. — Procédure d'une négociation. — Caractères des principales cours et des cabinets de l'Europe. — Étude des sources et critiques des textes.

Exercices pratiques : Historique d'une négociation. — Note sur l'état d'une question à une époque donnée, etc.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE 1648 A 1789

M. Pigeonneau, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

(*Une leçon par semaine.*)

1. — L'Europe au commencement du XVIIe siècle. La maison de France et la maison d'Autriche. — Catholiques et protestants. — Richelieu et Mazarin. — Congrès de Westphalie. — Paix des Pyrénées.
2. — L'Europe en 1661. Politique de Louis XIV. Les trois coalitions européennes — Traités d'Utrecht.
3. — L'Europe au commencement du XVIIIe siècle. — Le cardinal Fleury. — La succession d'Autriche. — La guerre de sept ans. — Paix de Paris. — Suprématie maritime de l'Angleterre.
4. — L'Europe et ses colonies en 1763. — Philosophes et Économistes. — Choiseul. — Annexion de la Lorraine et de la Corse. — Les partages de la Pologne. — Indépendance des États-Unis. — La ligue des neutres.

M. de Ferrari. — (*Une conférence par semaine.*)

Analyse des principaux traités de 1648 à 1789. — Recueils et ouvrages à consulter.

DROIT DES GENS

M. Funck-Brentano. (*Une leçon par semaine.*)

1. — Principes du droit des gens moderne. — Ses origines historiques.
2. — Le droit des gens public pendant la paix.
3. — Le droit des gens public pendant la guerre.
4. — Le droit des neutres.
5. — Droit et jurisprudence maritimes.

DROIT INTERNATIONAL

M. Renault, professeur à la Faculté de droit.

(*Une conférence par semaine.*)

Étude pratique du droit international résultant des lois et des traités. — Propriété littéraire, artistique, industrielle. — De l'usage de la mer et des fleuves. — Services administratifs ayant reçu une organisation internationale (chemins de fer, postes, télégraphes, monnaies, poids et mesures).

Des Consulats.

LÉGISLATION COMMERCIALE COMPARÉE

M. Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit.

(*Une leçon par semaine.*)

Histoire du droit commercial. Ses sources actuelles dans les principaux États de l'Europe et de l'Amérique. — Notions générales sur les commerçants et les actes de commerce.

Des juridictions commerciales. De leur organisation dans les principaux pays.

Des sociétés de commerce. Du régime des sociétés par actions en France, en Italie, en Belgique, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie et dans les États-Unis d'Amérique. Conditions et droits des sociétés en dehors de leurs pays d'origine.

Des effets de commerce (lettres de change, billets à ordre, chèques) dans les mêmes pays. — Clearing-houses et banques de dépôt. — Notions générales sur les faillites.

Droit maritime. Ses sources. — Des navires. De leur nationalité. De leur transmission. De la responsabilité des propriétaires de navires selon les différentes législations. — Du crédit maritime. Du prêt à la grosse. De l'hypothèque maritime. — Des avaries et de leur règlement. Règles d'York et d'Anvers. — Des assurances maritimes. — Rapports des consuls avec la marine marchande.

HISTOIRE PARLEMENTAIRE ET LÉGISLATIVE DE LA FRANCE DE 1789 A 1852

Section administrative.

M. A. Ribot, membre de la Chambre des députés. (*Une leçon par semaine.*)

La Constituante, la Législative, la Convention, les Chambres sous le Directoire — Le Consulat et l'Empire ; les codes, les grandes lois administratives. — La Chambre introuvable; Lois de réaction. — Le cabinet Richelieu. — Ordonnance du 5 septembre. MM. Decazes et de Serre. — Lois sur les élections, la presse, l'armée, etc. — Le second cabinet Richelieu; M. de Villèle. — Lois de sacrilège, du droit d'aînesse, de justice et d'amour, etc. — Ministère Martignac. — M. de Polignac et les ordonnances. — Royauté de Juillet. — Remaniement des lois sur les élections, l'organisation locale, l'armée, l'instruction publique, révision du code pénal, etc. — Luttes parlementaires. — Succession des cabinets ; la *réforme ;* Révolution de 1848. — Décrets-lois du gouvernement provisoire. — La Constituante, la Législative. — Lois sur la presse, les clubs, les élections, l'enseignement. — Loi du 31 mai. — Coup d'État du 2 décembre 1851.

ANGLAIS (*Deux leçons par semaine*)

M. Beljame, professeur au Lycée Louis-le-Grand, *professeur.*

Paris. — Typographie G. Chamerot, 19, rue des Saint-Pères. — 11598.